



## Calcul RTT et temps de pause

-----  
Par Melidyl

Bonjour à tous,

Je viens d'obtenir mon planning annuel de 2024, dans lequel j'ai droit à 17 RTT.

Je suis en contrat 35h et je travaille 40h/semaine (5x8h) mais temps de pause qui n'entre pas dans le temps de travail effectif.

Si je fais le compte sur le calcul réel pour obtention des RTT, j'ai 40 semaines travaillées à temps plein, où je dégage donc 4h de RTT (de 35 à 39h).

Soit :  $40 \times 4 = 160\text{h}$  de RTT ;  $160 \div 8 = 20$  jours de RTT.

Donc j'ai normalement droit à 20jours de RTT.

Par contre, si je refait le calcul en déduisant le temps de pause, je génère donc ( $5 \times 7 \times 40 = 38\text{h}20 - 35 = 3\text{h}20$  / semaine pleine) ;  $40 \times 3\text{h}20 = 133\text{h}20 \div 7\text{h}40$  ( $133,333 \div 7,666$ ) = 17 RTT et quelques heures...

Donc ma question est : Est-ce que le temps de pause rentre en compte dans le calcul d'attribution des RTT ?

Merci à ceux qui prendront le temps de me répondre !

-----  
Par kang74

Bonjour

On a du mal à suivre ...

Vous faites 40h par semaine ou 39 ?

Si on pouvez avoir les horaires précis ...

Les RTT c'est bien sur le temps de travail effectif .

-----  
Par Melidyl

J'effectue bien 40h par semaine.

D'accord, donc, comme mon temps de pause n'est pas considéré comme du temps de travail effectif, il est à déduire pour le gain des RTT ?

-----  
Par kang74

Pourriez vous préciser vos horaires ?( bis)

Car je ne comprends vos 4 heures de RTT, votre temps de pause, si vous faites 8 heures de travail effectif chaque jour . Être dans l'entreprise 8h ne veut pas dire faire 8h de travail .

Par définition , le temps de pause est du temps où vous ne travaillez pas : donc ce n'est pas du temps de travail effectif et même si ce temps était indemnisé .

RTT = réduction du temps de TRAVAIL.

Le temps de travail effectué en plus de la durée légale de travail vous donne sur l'année la possibilité de ne pas

travailler certains jours .

-----  
Par Melidyl

Je travaille en 3x8, soit 5-13h ; 13-21h ; 21-5h.

Dans ce cas, dans mon cas de figure, la bonne méthode de calcul est la dernière alors ?

-----  
Par kang74

Si vous travaillez de 5 à 13h, vous n'avez pas de temps de pause ?

Je ne comprends pas pourquoi vous comptez 4 heures de RTT ( 35+4, ça fait 39 ...) on vous paie une heure supplémentaire par semaine ?

Oui les pauses ne sont pas du temps de travail donc ne peuvent donner lieu à des récupérations en RTT ...

Après votre calcul d'après que vous voulez bien dire, n'est pas forcément juste .

-----  
Par Melidyl

Si, j'ai bien 20min de pause par jour.

-----  
Par kang74

Donc vous travaillez bien 7h40 par jour, pas 8 et 38h20 par semaine ( pas 39, pas 40) avec 3h20 mis de coté pour les RTT .

Et là, avec toutes les données, on est bon pour 17 jours de RTT ( et donc votre second calcul)